

Pratique avancée de la physiothérapie

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019
www.world.physio



Pratique avancée de la physiothérapie

Au sein de la profession, la pratique avancée de la physiothérapie est devenue plus courante au cours des dix dernières années dans un certain nombre de pays. L'émergence de possibilités en matière de pratique avancée montre qu'il existe une marge de manœuvre importante pour améliorer la prestation de la physiothérapie et ainsi répondre aux besoins de la société et à l'évolution des modèles de prestation de services¹⁻⁴.

Un nombre croissant de preuves suggèrent que la pratique avancée de la physiothérapie (PAP) est à la fois cliniquement et économiquement efficace. En outre, elle offre une expérience souhaitable et de meilleurs résultats pour les patients et les clients^{1, 5, 6}. Bien que le développement de la PAP ne soit pas encore répandu à l'échelle mondiale, il est considéré comme bénéfique et souhaitable par la majorité des organisations membres de la Confédération mondiale de la physiothérapie (WCPT)⁷.

Plusieurs facteurs, notamment l'évolution naturelle de la profession, expliquent le développement de la PAP. Les facilitateurs, ces circonstances qui ont contribué au développement de la PAP, seraient les suivants : la reconnaissance du fait que la PAP répond aux demandes et aux besoins de service du système de santé⁸, la sensibilisation à la profession, l'appui des professionnels de la santé, le soutien politique et les modèles de remboursement⁷.

La PAP est bien établie dans les services orthopédiques et musculo-squelettiques de certains pays. Elle a également été décrite dans d'autres domaines de la pratique de la physiothérapie, notamment la neurologie, la médecine cardiorespiratoire, la pédiatrie, la physiothérapie pour les personnes âgées, la santé des femmes et la réadaptation pelvienne. Elle peut également se limiter à un domaine de pratique spécifique au sein d'un service de santé⁷.

Il y a un manque de compréhension commune de ce que signifie exactement la pratique avancée dans le cadre de la profession et elle est souvent confondue avec la spécialisation⁷. La spécialisation n'est pas nécessairement synonyme de PAP. Alors que les physiothérapeutes qui sont des praticiens avancés sont normalement des spécialistes, les physiothérapeutes spécialisés peuvent ne pas être des praticiens avancés ; ils peuvent ne pas être en mesure ni être tenus de faire preuve des caractéristiques de la pratique avancée décrites ci-dessous. Par exemple, certains aspects de la pratique avancée peuvent ne pas être autorisés par les cadres législatifs ou réglementaires qui éclairent la pratique de la physiothérapie, tandis que la spécialisation, telle que définie dans l'énoncé de politique de la WCPT, peut et doit, elle, être autorisée⁹.

Le contexte entourant la pratique, notamment la maturité de la profession, le niveau d'éducation de base des physiothérapeutes, l'autonomie professionnelle et la réglementation nationale, est important pour faire progresser la PAP. Diverses organisations membres de WCPT ont décrit la PAP de manières différentes^{10, 11}. Bien qu'elle dépende du contexte, on retrouve des thèmes communs qui permettent d'établir la description suivante :

La pratique avancée de la physiothérapie :

- implique un niveau supérieur de pratique, de fonctions, de responsabilités, d'activités et de capacités
- peut être associée à un titre professionnel particulier¹ ;
- exige une combinaison de compétences et de connaissances cliniques et analytiques avancées et nettement améliorées, de raisonnement clinique, d'attitudes et d'expériences ;

¹ Ces titres sont définis par pays et, même lorsqu'ils existent, ils peuvent ne pas signifier la même chose pour l'ensemble des juridictions, par exemple « physiothérapeute consultant », « praticien de physiothérapie avancé », « physiothérapeute en pratique avancée », « praticien à portée étendue ».

-
- permet d'utiliser des compétences et des connaissances de niveau avancé pour influencer l'amélioration des services et améliorer les résultats et l'expérience des patients, ainsi que la présence d'un leadership clinique ;
 - favorise la prise de responsabilités en matière de prestation sûre et adéquate de soins aux patients/clients ayant généralement des besoins ou des problèmes complexes et de gestion des risques^{10, 11 1}.

La pratique avancée est exercée par une petite proportion, quoique croissante, de la profession qui est reconnue comme experte par des membres de la profession, par des patients et par d'autres professionnels de la santé. Cette reconnaissance varie d'un pays à l'autre.

Certains éléments de la pratique avancée, par exemple le recours à des techniques d'injection et d'imagerie ou la prescription de médicaments, peuvent n'avoir été auparavant exercés que par d'autres professions, et il peut être nécessaire de modifier les règlements et les législations en vigueur pour que les physiothérapeutes puissent eux aussi les exercer.

La pratique avancée de la physiothérapie exige un enseignement et une formation supplémentaires, une expérience professionnelle considérable et un perfectionnement des compétences. Elle implique également une collaboration avec d'autres professionnels de la santé, des efforts de recherche, l'application des connaissances et la mise en place d'une direction s'agissant de la prestation des services.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de parcours éducatif établi à l'échelle mondiale ni de définition convenue au niveau mondial des compétences nécessaires en physiothérapie avancée. La WCPT souhaite harmoniser et coordonner le développement de la pratique de la physiothérapie avancée en élaborant des descriptions et des lignes directrices cohérentes concernant les compétences, et en partageant au niveau mondial les faits nouveaux en la matière.

La WCPT soutient le droit des organisations membres d'adopter des politiques nationales qui permettent la pratique de la physiothérapie avancée, lorsqu'elles considèrent que cette activité est bénéfique pour le public, pour la prestation des soins de santé et pour la profession, en promouvant des normes élevées de physiothérapie.

La WCPT préconise que les organisations membres encouragent et appuient les activités suivantes dans leurs pays afin de favoriser le développement de la pratique avancée dans la profession de la physiothérapie :

- évaluer les besoins à satisfaire pour développer ces rôles afin de déterminer où ils peuvent fournir des solutions cliniques et rentables pour répondre aux besoins des services et de la société ;
- reconnaître que la pratique avancée contribue positivement à la profession de la physiothérapie et apporte une solution aux défis contemporains en matière de soins de santé ;
- reconnaître que la pratique avancée constitue un poste unique et privilégié au sein du système de santé et qu'elle comporte des responsabilités importantes, de sorte que ces compétences devraient être clairement définies par la profession ;
- mettre en place des cadres et des opportunités pédagogiques appropriés ;
- définir des parcours professionnels appropriés ;
- s'efforcer d'influencer les principaux intervenants, par exemple, les autres professionnels de la santé et les prestataires de services.

Scope of practice

Specialisation

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	First approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019
Date for review:	2023
Related WCPT Policies:	WCPT policy statement: physical therapist practice specialisation

References

1. Desmeules F, Roy JS, MacDermid JC, Champagne F, Hinse O, Woodhouse LJ. Advanced practice physiotherapy in patients with musculoskeletal disorders: a systematic review. *BMC Musculoskelet Disord.* 2012;13:107.
2. E. K, Sheppard L. The 'lone ranger': A descriptive study of physiotherapy practice in Australian emergency departments. *Physiotherapy.* 2010;96(3):248-56.
3. Kersten P, McPherson K, Lattimer V, Geirge S, Breton A, Ellis B. Physiotherapy extended scope of practice – who is doing what and why? *Physiotherapy.* 2007;93(4):235-42.
4. McPherson K, Kersten P, George S, Lattimer V, Breton A, Ellis B, et al. A systematic review of evidence about extended roles for allied health professionals. *Journal of health services research & policy.* 2006;11(4):240-7.
5. Fennelly O, Blake C, Fitzgerald O, Breen R, Ashton J, Brennan A, et al. Advanced Practice Physiotherapy Progressing Integrated Care of Musculoskeletal Disorders in Ireland: a National Evaluation. *International Journal of Integrated Care.* 2017;17(5):A119.
6. Warmington K, Kennedy CA, Lundon K, Soever LJ, Brooks SC, Passalent LA, et al. The patient perspective: arthritis care provided by Advanced Clinician Practitioner in Arthritis Care program-trained clinicians. *Open access rheumatology : research and reviews.* 2015;7:45-53.
7. World Confederation for Physical Therapy. *Advanced practice: Results of survey of WCPT member organisations.* London, UK: WCPT; 2018.
8. Gamlin J, Raymer ME, J L. *Advanced Roles in Musculoskeletal Physiotherapy.* In: Jull, et al, editors. *Grievess' Modern Musculoskeletal Physiotherapy.* 4th ed. In: Jull G, Moore A, Falla D, Lewis J, McCarthy C, Sterling M, editors. *Grievess' Modern Musculoskeletal Physiotherapy 4th Edition.* London, UK: Elsevier; 2015.
9. World Confederation for Physical Therapy. *Policy statement: Physical therapist practice specialisation.* London, UK: WCPT; 2019. www.wcpt.org/policy/ps-specialisation (Access date 5 September 2019)
10. Chartered Society of Physiotherapy. *Advanced practice in physiotherapy. Understanding the contribution of advanced practice in physiotherapy to transforming lives, maximising independence and empowering populations.* London, UK: CSP; 2016. www.csp.org.uk/system/files/csp_advanced_practice_physiotherapy_2016_2.pdf (Access date 1 October 2018)
11. Australian Physiotherapy Association. *APA Position Statement Scope of practice.* Hawthorn, Australia: APA; 2016. www.physiotherapy.asn.au/DocumentsFolder/APAWCM/Advocacy/Scope%20of%20Practice_with%20on%20brand%20diagrams.pdf (Access date 2 July 2018)